

GUIDE DES BONNES PRATIQUES



COMMENT SOUTENIR SES PARTENAIRES HAÏTIENS DANS LE CADRE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT EN HAÏTI ?

Synthèse issue des 3èmes Rencontres Nationales des acteurs de la solidarité avec Haïti regroupant 50 associations autour du thème « Des projets et des hommes - Pour un partenariat constructif en Haïti. »

PUBLICATION DU COLLECTIF HAÏTI DE FRANCE
JANVIER 2012



Contexte	p 3
Destinataires et objectifs du guide	p 3
Méthodologie utilisée	p 4
A la recherche des « bonnes pratiques de solidarité avec Haïti »	p 5
Comment arriver à mettre en œuvre ces bonnes pratiques ?	p 10
Conclusion « Etre en partenariat, c'est... »	p 12
Pour aller plus loin...	p 13

CONTEXTE

De la démarche de « mise en réseau des acteurs de la solidarité avec Haïti » à la production de documents pratiques et méthodologiques...

S'appuyant sur la force de son réseau associatif de 80 membres, le **Collectif Haïti de France (CHF)** organise tous les deux ans de grands temps forts appelés « **Rencontres Nationales** des acteurs de la solidarité avec Haïti ».

En 2006, les 1^{re} Rencontres Nationales (RN) à Chamarande en Essonne avaient permis de créer une première rencontre des acteurs de la solidarité avec Haïti – ONG, associations franco-haïtiennes, collectivités locales.¹

En 2008, le thème central des 2^{ème} Rencontres Nationales à Lyon était « **Passer de l'assistanat au partenariat** ». Les participants (120 personnes, 50 ONG et associations représentées) ont travaillé en ateliers thématiques (eau/assainissement/santé; agriculture; éducation; commerce équitable; Haïtiens en France). Il s'agissait d'approfondir la connaissance des participants des enjeux de chaque secteur et d'identifier des pistes d'actions pour y répondre dans les projets de chacun.²

En 2010, à Brens (81) pour les 3^{ème} Rencontres Nationales, l'enjeu était de taille, d'autant plus dans un contexte post séisme. Le principe « **passer de l'assistanat au partenariat dans les projets de solidarité** » a été partagé en 2008, il a fallu répondre à la question « Comment fait-on en pratique pour faire de ce principe une réalité, un changement de pratique dans nos projets? ».³

A l'issue de cette 3^{ème} Rencontre Nationale, dont le thème était : « Des projets et des hommes : pour un partenariat constructif en Haïti », les participants ont exprimé le besoin d'être mieux formés sur les pratiques de partenariat. Le Collectif Haïti de France a décidé, non seulement d'éditer les ACTES de ce séminaire, mais aussi de créer **des documents pratiques et méthodologiques** pour ses associations membres. Ce guide est un premier pas. Cette démarche de production de documents nous paraît la suite logique de l'installation d'un réseau inter-associatif solide et de confiance ces dix dernières années.

DESTINATAIRES & OBJECTIFS DU GUIDE

Le « **Guide des Bonnes Pratiques - Comment soutenir ses partenaires haïtiens dans le cadre d'un projet de développement en Haïti ?** » s'adresse d'abord aux participants des Rencontres Nationales 2010 qui sont à l'origine des idées qui y sont collectées. Il s'adresse également aux membres associatifs du CHF qui n'ont pas pu s'y rendre. Enfin, tout acteur travaillant avec Haïti qui se pose des questions, est largement invité à l'utiliser.

Sans prétention aucune, ce guide méthodologique n'a pas pour objectif de remplacer les autres documents déjà élaborés par les différentes organisations de développement.⁴ Il est simplement le fruit de deux demi-journées de travail collaboratif et participatif de 50 associations qui affichaient des années d'expérience dans la solidarité franco-haïtienne.

Ce guide a pour but de donner quelques repères aux citoyens actifs et qui s'interrogent sur leur pratique solidaire avec Haïti, sur le « **partenariat constructif** » et la **gestion de projet**. Le « Guide des bonnes pratiques » est donc appelé à évoluer au cours des prochaines années et à s'enrichir des expériences vécues, analysées et capitalisées.

(1) Lire le compte rendu des [Rencontres Nationales 2006](#)

(2) Lire les comptes rendus des [Rencontres Nationales 2008](#)

(3) Lire les Actes des [Rencontres Nationales 2010](#)

(4) Voir page 13 « Pour aller plus loin... »

La centaine de personnes présentes aux 3èmes Rencontres Nationales s'est penchée sur la question suivante : « Qu'est-ce qu'une bonne pratique de solidarité avec Haïti ? ». Les participants se sont répartis en 4 ateliers pour pouvoir répondre à cette question à partir des études de cas tirés de projets existants :



ATELIER	TITRE DU PROJET	PARTENAIRES FRANÇAIS ET HAÏTIENS
Atelier n°1	Projet de création d'activités génératrices de revenus pour les déplacés, scolarisation des enfants de déplacés	Par l'association VOAM (Savoie) et la Mairie de Limbé (Nord d'Haïti)
Atelier n°2	Projet de mise en place d'un centre de tri des déchets	Par l'association les Anneaux de la mémoire (Nantes) et la Mairie de Cité Soleil (Port-au-Prince)
Atelier n°3	Projet d'électrification de cinq quartiers de la Plaine du Nord	Par l'association Amitié et Solidarité avec Haïti (Toulouse) et les associations des Jeunes de St-MARC et des femmes de la Plaine du Nord
Atelier n°4	Projet de soutien à une bibliothèque scolaire de Trou-Sable	Par l'association Franco-Haïtienne de Solidarité et d'Échanges Culturels (Oise)

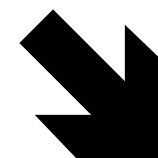
Les participants ont étudié ces projets à travers 4 moments-clés d'un partenariat, prédéfinis par le Collectif Haïti de France :

- Connaître son partenaire
- Connaître le contexte, formaliser le problème (identifier les besoins)
- Mettre en œuvre les activités (montage financier et établissement d'une logique d'intervention)
- Prévoir et assurer le suivi, l'évaluation et le désengagement du projet.

Avant de restituer les réflexions issues de ces ateliers, il est nécessaire de **définir les termes exploités**. Nous entendons par « **bonne pratique** » une conduite ayant débouché sur des réussites, une façon de faire qui a donné des résultats probants. Nous entendons par « **indicateur** » ce qui permet de mesurer de manière objective le phénomène étudié, à savoir, la bonne pratique.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce guide.

A LA RECHERCHE DES « BONNES PRATIQUES DE SOLIDARITÉ AVEC HAÏTI »



CONNAÎTRE SON PARTENAIRE

CONNAÎTRE LE CONTEXTE, FORMALISER LE PROBLÈME

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS

SUIVI - ÉVALUATION - DÉSENGAGEMENT

CONNAÎTRE SON PARTENAIRE

(Critères de bonnes pratiques & exemples d'indicateurs)

1. Le partenaire doit être représentatif d'un groupe organisé, d'un collectif de personnes.
Plusieurs responsables et membres des associations haïtienne et française se sont rencontrés.
2. Les partenaires se présentent mutuellement : qui sont-ils ? que font-ils ?
Entre l'organisme français et le partenaire haïtien, des documents administratifs sont échangés : Charte, statuts, déclaration à la mairie ou à l'agent étatique, compte-rendu d'AG, mode de prise de décision...
3. Les partenaires français et haïtiens partagent leur culture.
Des échanges sur les réalités quotidiennes et le vécu de chacun sont engagés.
4. Les partenaires échangent sur les valeurs qu'ils défendent.
Chacun des partenaires retrace l'histoire de l'organisation et exprime sa raison d'être.
5. Les partenaires arrivent à aller au-delà d'une relation personnelle qui aurait initié la collaboration.
Une thématique de travail est précisée et des objectifs communs sont identifiés.
6. Les partenaires prennent conscience puis tiennent compte des compétences existantes au sein des organisations (forces et faiblesses), ici et là-bas.
Un repérage des personnes ayant des compétences particulières a été effectué.
7. Les partenaires arrivent à avoir une confiance réciproque et à travailler ensemble.
Les partenaires arrivent à parler de leurs actions, des réussites et difficultés rencontrées.
8. Les partenaires entretiennent une relation horizontale, et personne n'impose rien à l'autre.
Les décisions sont prises collectivement, après discussion.
9. Les partenaires formulent leurs objectifs communs, à court et long terme.
Les objectifs sont inscrits dans le document officiel du partenariat.
10. Le partenariat est formalisé.
Des documents officiels instaurant le partenariat existent : une convention, une déclaration ou un contrat.
11. Les partenaires désignent un responsable opérationnel en Haïti qui sera garant de la mise en œuvre du projet.
Un document (cahier des charges) précisant « qui est missionné, pour quoi faire? » est établi.
12. Les partenaires définissent une évolution commune.
Les étapes du projet sont écrites dans le document officiel de partenariat.
13. Les partenaires vérifient régulièrement l'existence du partenariat.
Les partenaires s'interrogent régulièrement sur les valeurs qu'ils portent, (séparément ou ensemble), et sur le chemin parcouru.

” On ne cherche pas un partenaire, on devient partenaire !

*La confiance est un facteur fondamental mais elle n'est pas spontanée, elle doit s'installer dans la durée, elle émane de la solidité des relations des partenaires.**



” Voir n'est pas connaître ... Et un besoin n'est pas un manque.

*Il ne s'agit pas seulement d'entretenir des relations amicales, il ne s'agit pas non plus d'avoir seulement des relations de travail. Il faut passer des relations individuelles à des échanges au niveau collectif.**

CONNAÎTRE LE CONTEXTE, FORMALISER LE PROBLÈME

(Critères de bonnes pratiques & exemples d'indicateurs)

1. L'association française est à l'écoute du partenaire haïtien qui dresse un état des lieux.
Les partenaires de France ont pris du temps, sur plusieurs rencontres et avec plusieurs référents, pour comprendre le contexte.
2. Les partenaires identifient ensemble les facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels du pays en général.
Les partenaires ont rencontré différents acteurs de la vie d'Haïti (intellectuels, experts, professionnels, citoyens) et se sont documentés.
3. Les partenaires identifient les acteurs locaux : élus locaux et départementaux, parlementaires, organismes culturels, associatifs, religieux, privés... L'objectif est double :
- Savoir qui fait quoi, où et depuis quand ? Y a-t-il des associations qui agissent dans le même secteur ?
- Connaître les expériences antérieures pour partager les expériences.
Au terme de diverses rencontres, les partenaires sont capables de dresser une cartographie de tous les organismes et les personnes clés identifiés sur le territoire. Par exemple, les partenaires s'informent de l'existence d'un plan de développement local et veillent à y intégrer leur projet.
4. Les partenaires réussissent à différencier besoins et manques. Il s'agit de savoir et prendre en compte le fait que les besoins exprimés ou supposés ne sont pas toujours les besoins réels.
Les partenaires s'efforcent de remonter à la source du problème identifié, en se posant, sans cesse, la question du « pourquoi ? ».
5. Les partenaires tiennent compte de la culture haïtienne.
Les problèmes identifiés correspondent à la réalité haïtienne et ne sont pas issus de modèles extérieurs.
6. Les partenaires enquêtent auprès de la population pour vérifier leurs idées.
Un certain nombre de confrontations d'idées et d'échanges d'opinions (favorables ou non) ont eu lieu.
7. Les partenaires se mettent d'accord sur leurs objectifs, leurs priorités et le(s) projet(s).
Les partenaires ont formalisé les engagements réciproques par un document écrit.
8. Les partenaires intègrent dans leur(s) projet(s) une dimension économique et environnementale.
Les dimensions économiques et environnementales du/des projet(s) sont inscrites dans la convention.
9. Les partenaires se donnent régulièrement des nouvelles.
Des échanges téléphoniques et électroniques sont régulièrement effectués et des visites périodiquement réalisées.

” **Tous les ans, il faut ré-adapter la trajectoire, faire des compromis entre les projections et les rectifications.**

*Il est très important d'aller chercher des compétences ailleurs qu'entre soi. Approfondir, comprendre, innover, rechercher, adapter, modifier, (se) former sont autant de buts fondamentaux à atteindre.**



➔ METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS

(Critères de bonnes pratiques & exemples d'indicateurs)

1. Les partenaires définissent des actions à réaliser.
Un calendrier et les modalités de mise en œuvre des actions sont élaborés.
2. Les partenaires définissent les résultats qu'ils attendent et les critères d'évaluation de ces résultats pour savoir s'ils ont été atteints.
Un tableau présentant les objectifs, les actions, les résultats et les critères d'évaluation est élaboré.
3. Les partenaires établissent un budget prévisionnel, avant le montage de projet, avec les coûts que le partenaire aura évalués sur place.
A partir du budget prévisionnel mutuellement établi, une concertation permanente instaurée, permet de suivre ensemble le tableau de bord financier.
4. Les partenaires recherchent le financement selon la dimension du projet, la taille de la structure et diversifient les sources de financements, gage d'autonomie et de viabilité.
Des demandes de financements sont déposées auprès de plusieurs organismes-bailleurs. Des actions de levée de fonds ont été conduites.
5. Toutes les parties prenantes participent et s'impliquent dans l'exécution du projet.
Un cahier des charges est élaboré et un calendrier d'exécution est établi.
6. Les partenaires répartissent les tâches selon les compétences de tous les acteurs.
Le partenaire haïtien est partie prenante et surtout responsable de la mise en œuvre des actions.
7. Les partenaires prennent bien en compte les situations locales.
Les difficultés organisationnelles des acteurs en Haïti sont prises en compte (ex : accès à internet).
8. Les ressources locales sont valorisées.
Les ressources locales, humaines et matérielles sont utilisées. De préférence, les « bòn mason » de la zone et des architectes haïtiens sont sollicités pour la construction des bâtiments, même si suggestions et conseils peuvent émaner des architectes français.
9. Les partenaires s'associent avec d'autres organisations pour qu'il y ait mutualisation sur les interventions.
Des conventions de partenariat sont signées avec d'autres structures opérant dans la même zone.



SUIVI – ÉVALUATION- DÉSENGAGEMENT

(Critères de bonnes pratiques & exemples d'indicateurs)

1. Le partenaire haïtien fait un suivi permanent du projet qui facilite l'évaluation.
Un calendrier et les étapes de l'évolution du projet sont élaborés.
2. Le partenaire haïtien propose une auto-évaluation aux gens impliqués dans le projet, ce qui facilite la rédaction des rapports aux partenaires français.
Une grille d'auto-évaluation synthétique est créée et utilisée.
3. Le partenaire haïtien transmet des rapports / résumés au partenaire en France.
Les rapports réguliers d'activités sont utilisés.
4. Les partenaires co-élaborent une stratégie d'évaluation, avec indicateurs.
Le tableau indiquant : résultats à atteindre / résultats obtenus / indicateurs, est utilisé.
5. Le partenaire haïtien est impliqué pleinement dans la mise en œuvre de l'évaluation demandée souvent par le bailleur.
La convention de partenariat détermine les rôles de chacun au moment de l'évaluation.
6. Les partenaires se rendent sur le terrain pour évaluer le projet.
L'écart entre les résultats attendus et obtenus est mesuré à partir des constatations de terrain.
7. Les partenaires réadaptent le projet, en fonction des constats tirés du suivi ou de l'évaluation à mi-parcours.
Par exemple, les compétences des Haïtiens sont renforcées (par des formations) pour leur permettre de poursuivre les actions.
8. Les partenaires communiquent sur le projet afin d'en faire sa promotion.
Des réunions publiques autour de l'avancement du projet sont effectuées sur des supports audio ou vidéo, à la radio ou à la télé.
9. L'autonomie financière du partenaire est visée pour un désengagement.
Un plan de désengagement est prévu dans la convention de partenariat.
10. L'association française accompagne le partenaire haïtien après la mise en place du projet : Garder l'engagement moral.
Les partenaires haïtiens se sont mis en réseau avec d'autres acteurs de la société civile pour porter collectivement leurs messages, tirés des expériences du projet. L'association française porte également leurs messages en France.
11. Les partenaires poussent l'État à prendre ses responsabilités.
Un message politique a été transmis aux autorités compétentes tout au long des actions.



” **Si nous ne voulons pas être condamnés à reproduire les mêmes erreurs ou si nous voulons faire du plaidoyer, il faut des outils de mutualisation et de réflexion sur les expériences vécues.***

* Paroles de participants

COMMENT ARRIVER À METTRE EN ŒUVRE CES BONNES PRATIQUES ?

Il faut de l'énergie et une bonne volonté pour opérer un changement de pratiques.

Volonté individuelle d'abord, car il s'agit pour soi-même, de changer sa manière d'appréhender et réagir face à une situation déjà connue. Volonté collective ensuite, pour décider ensemble d'un nouveau fonctionnement en interne, d'une nouvelle répartition des rôles de chacun, etc.

Certaines collectivités locales accompagnent au changement et à la mise en œuvre de ces « bonnes pratiques » via l'accompagnement individuel ou la formation en groupe gratuite.

Par exemple depuis 1998, le Conseil Général de l'Essonne apporte un appui aux porteurs de projets, via le CRESI - Centre de Ressources Essonnien sur la Solidarité Internationale. Quand une association essonnienne sollicite la Collectivité pour l'obtention d'un financement, un accompagnement lui est proposé. Sont alors dispensés : des formations, un soutien pour l'acquisition des compétences et un appui dans la recherche des bailleurs de fonds. Plusieurs réunions ont lieu sur des thèmes différents (eau, agriculture, énergie, etc.), la vie démocratique et l'intérêt local sont préservés afin de garantir aux projets : faisabilité et viabilité.

Il faut vous renseigner auprès de votre mairie, votre conseil général et votre conseil régional !

D'autres structures (groupements d'intérêt public, collectifs régionaux d'associations etc.) ont également pour objectif de vous proposer cet accompagnement.

En voici quelques adresses :

Alsace :

IRCOD, Espace Nord-Sud, 17 rue de Boston, 67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 45 59 89 / ircod1@ircod.org / www.ircod.org

Aquitaine :

RADSI, Château Bonnefond (Bat A37) Entrée DAI, 351 cours de la Libération 33405 TALENCE cedex
Tél : 05 40 00 34 71 / secretariat@radsi.u-bordeaux.fr / www.radsi.org

Auvergne :

CERAPCOOP, 2 boulevard Joseph Girod 63000 CLERMONT FERRAND
Tél/Fax : 04 73 35 20 65 / cerapcoop@wanadoo.fr / www.cerapcoop.org

Bretagne :

CASI 1, avenue de la Marne 56100 LORIENT
casi.breizh@wanadoo.fr / www.casi-bretagne.org

ABCIS Région Bretagne, Tél : 02 99 27 13 71 / www.bretagne-solidarite-internationale.org

Basse-Normandie :

CITIM, Maison des solidarités, 51 quai de Juillet 14000 CAEN
Tél : 02 31 83 09 09 / www.citim.asso.fr

HORIZONS SOLIDAIRES, 2 rue Saint-Ouen 14000 CAEN
Tél/Fax : 02 31 84 39 09 / horizons-solidaires@orange.fr / www.horizons-solidaires.org

Centre :

Centraider, 59 bis faubourg Chartrain, 41100 VENDOME
Tél : 02 54 80 23 09 / contact@centraider.org / www.centraider.org

Champagne – Ardennes :

RECIPROC s/c IRCOD, 2 rue de l'Olican, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
Tél : 03 26 69 24 75 / ircod@wanadoo.fr

Haute-Normandie :

CODASI Haute-Normandie Bernard RIO, 106 rue d'Orléans, 76230 BOIS GUILLAUME
Tél : 02 35 95 55 12 / bernard.rio@wanadoo.fr

Lorraine :

LOR-SUD c/o CLID, 29 rue Guilbert de Pixérécourt, 54000 NANCY
Tél : 03 83 37 44 86 / clid@free.fr

Midi-Pyrénées :

Crosi CIDES, 1 rue Joux Aigues, 31000 Toulouse
Tel : 05 61 25 02 32 / crosi.mp@wanadoo.fr / www.crosi.org

Nord – Pas de Calais :

LIANES COOPERATION, 23 rue Gosselet, 59000 LILLE
Tél/Fax : 03 20 85 10 96 / lianescooperation@wanadoo.fr / www.lianescooperation.org

Pays de la Loire :

RESEAU ALCID, Région des Pays de la Loire, F-44966 NANTES Cedex 9
Tél : 02 28 20 61 64 / alcid@paysdelaloire.fr / www.alcid.org

Provence – Alpes – Côte d'Azur :

MEDCOOP, 1 rue de la République, 13002 MARSEILLE
Tél : 04 91 05 98 92 / medcoop@wanadoo.fr / www.medcoop.com

Rhône-Alpes :

CADR, 202 Chemin de Fontanières, 69350 LA MULATIERE
Tél : 04 78 50 99 36 / cadr@free.fr / www.cadr.fr

RESACOOP, 19 rue d'Enghein 69002 LYON
Tél : 04 72 77 87 67 / mail@resacoop.org / www.resacoop.org



CONCLUSION « ÊTRE EN PARTENARIAT, C'EST ... »

... Reconnaître les différentes situations possibles

Suivant les besoins identifiés, les contextes locaux, et surtout la philosophie des structures du Nord (ONG ou associations), on distingue des visions et situations différentes de partenariat :

- l'organisation en Haïti est opérateur pour la structure française,
- l'organisation en France appuie son homologue (partenaire) en Haïti de la conception à la maîtrise d'ouvrage,
- il y a co-maîtrise d'ouvrage entre les partenaires,
- une équipe locale émanant de l'organisation en France se crée pour devenir une organisation « autonome » en Haïti,
- l'accompagnement des partenaires est réciproque et basé sur le partage de références et valeurs communes,
- une alliance stratégique se forme.

Les partenariats se créent et se consolident souvent autour de relations personnelles, ce qui peut entrer en contradiction avec le fait de vouloir trouver des partenaires crédibles, transparents et légitimes. D'autres partenariats peuvent être très formalisés (convention, contrat), le choix du partenaire étant basé sur des critères de valorisation et de sélection définis en amont.

... Choisir son approche stratégique et se l'approprier

Cette approche peut ainsi aller d'une « dimension opérationnelle à une relation beaucoup plus stratégique, c'est-à-dire, d'une relation en général de court terme pour la réalisation d'un projet à long terme, ce dernier générant des alliances pour la mise en oeuvre d'un projet politique ou sociétal »².

... Formaliser l'engagement qui lie l'un à l'autre

Même si la majorité des organisations reconnaissent l'importance de la formalisation de leurs accords avec leurs partenaires haïtiens, pour s'assurer que les objectifs et les moyens sont bien compris de la même manière par tous, elles ne la concrétisent pas nécessairement en actes cosignés. Il existe donc différentes manières de formaliser un partenariat : convention cadre, contrat, une négociation continue moins formelle, etc.

Ce processus n'est pas sans poser de questions. Qui souhaite la formalisation ? Sur quels termes formaliser ? Qui formalise ? Quel rapport de force dans la rédaction ? Quelle interprétation possible ? Quelle adaptabilité recherchée ? etc.

... Vouloir renforcer les capacités du partenaire et les siennes !

Un nombre important d'entre nous estime qu'il faut former le partenaire, transférer directement des compétences et des connaissances à un individu ou à un groupe d'individus, voire même à l'organisation.

Or le renforcement de capacités ne s'improvise pas. « Il est difficile de poursuivre à la fois des objectifs de résultats sur un projet et d'accompagner parallèlement son partenaire dans l'acquisition d'une réelle autonomie » rappelle Coordination Sud. Quelles capacités (techniques, organisationnelles, communautaires) ? Quelle place l'association française doit-elle occuper alors ? Sommes-nous, en mesure d'accompagner ce renforcement ?

... Réaliser que notre action peut être un acte citoyen et une construction politique

Être solidaire avec Haïti, c'est :

- **être actif** dans une association en France en initiant un partenariat avec une association en Haïti.
- **être un citoyen** vivant pleinement ses engagements dans la société française tout en accompagnant l'instauration de la démocratie en Haïti.
- **être solidaire de la société haïtienne en organisant la générosité** des Français pour l'offrir en partage au peuple haïtien engagé dans la reconstruction de son pays.
- **être porteur d'un message politique de soutien**, des Français défenseurs des droits humains aux Haïtiens engagés dans la refondation de leur État-Nation. Par exemple, défendre le concept de la souveraineté alimentaire en Haïti en animant pour cela un plaidoyer auprès des autorités publiques, et donc soutenir l'agriculture paysanne et familiale en Haïti, tout en essayant de consommer les produits locaux français, c'est poser des actes éminemment politiques !

POUR ALLER PLUS LOIN ...

Agence Française de Développement & CCFD - Terre Solidaire

« Savoirs Communs n° 11 : Le partenariat avec les sociétés civiles pour le développement » - Février 2011- Disponible sur www.afd.fr

CIEDEL et F3E

« Concevoir, suivre et évaluer des actions de solidarité internationale - Guide pratique de sensibilisation à la gestion d'un projet de solidarité internationale à destination des acteurs en région Nord - Pas de Calais » - Edition 2009 - Disponible sur www.ciedel.org

Coordination Sud

« Guide Partenariat. Outils pratique à l'usage des partenaires du Nord et du Sud » - Juin 2006 - Disponible sur www.coordinationsud.org

CFSI - Comité Français pour la Solidarité Internationale

« La coopération de société civile à société civile. Stratégie et pratiques de partenariat » - Juillet 2005 - Disponible sur www.cfsi.asso.fr

CRID, Les Cahiers de la Solidarité

« Solidarité internationale : Nouveaux enjeux, nouveaux acteurs » - Octobre 2002 - Disponible sur www.crid.asso.fr

RITIMO : réseau de centres de documentation et d'information pour le développement durable et la solidarité internationale. Pour connaître le centre de votre ville, se rendre sur : www.ritimo.org

(2) Extrait du « Guide Partenariat. Outils pratiques à l'usage des partenaires du Nord et du Sud » Coordination Sud – Juin 2006



NOTES



QUE FAIT LE COLLECTIF HAÏTI DE FRANCE ?

INFORMER

sur l'actualité haïtienne et des sujets à débat de fond, notamment à travers des bulletins d'information : un hebdomadaire « Une Semaine en Haïti » (USH), et un mensuel « Nouvelles Images d'Haïti » (NIH).

ANIMER

un réseau de 80 associations franco-haïtiennes et de 150 individus.

SOUTENIR

la société civile haïtienne, notamment à travers trois partenariats englobant une approche transversale du développement par les droits (droit à la souveraineté alimentaire, droit des migrants, droits à l'information).

PLAIDER

en faveur des droits humains

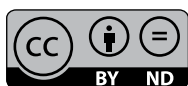


COLLECTIF HAITI DE FRANCE

21 ter rue Voltaire 75011 Paris

T. 01 43 48 31 78

Association de loi 1901, à but non lucratif



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas de Modification 3.0 non transposé.

Création Graphique : Marion Bonnecaze